

Plus de neuf fois sur dix, les néo-bacheliers de 2020 ayant accepté, sur Parcoursup, une proposition d'admission dans une des quatre principales filières d'entrée dans l'enseignement supérieur que sont les formations en licence, à un brevet de technicien supérieur (BTS), à un diplôme universitaire technologique (DUT) ou en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), y sont effectivement inscrits en 2020-2021.

Une proposition acceptée en licence ou en BTS se matérialise néanmoins un peu moins souvent en inscription qu'une proposition acceptée en DUT ou en CPGE (92% contre 97%). La série du baccalauréat du candidat, son profil et son niveau scolaire sont les facteurs jouant le plus dans la non-inscription après acceptation : les bacheliers professionnels, les bacheliers les plus âgés et ceux qui ont eu leur baccalauréat au rattrapage ont une probabilité plus faible de s'inscrire.

Réciproquement, 93% des inscrits dans ces filières avaient accepté une proposition dans la filière considérée sur Parcoursup.

Cette proportion est moins élevée en BTS (90%), filière où 9% des étudiant inscrits n'avaient accepté aucune proposition sur Parcoursup. Elle est à peine plus importante en CPGE (92%), formation dans laquelle 4% des inscrits avaient accepté une proposition dans une autre filière.

Inscriptions dans Parcoursup et dans l'enseignement supérieur : conformités et différences

Depuis 2018, les élèves de terminale utilisent la nouvelle plateforme Parcoursup pour postuler aux différentes formations de l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure de la procédure, les élèves reçoivent des propositions qu'ils peuvent accepter ou décliner. À l'issue de la procédure, le néo-bachelier a finalement accepté une proposition, ou éventuellement aucune. L'objet de cette étude est de regarder dans quelle mesure les propositions acceptées par les néo-bacheliers dans Parcoursup, hors apprentissage, se matérialisent bien par des inscriptions dans la filière de la proposition acceptée, et réciproquement dans quelle mesure les néo-bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur avaient bien accepté au préalable sur Parcoursup une proposition correspondant à leur inscription (*encadré Champ et méthodologie*).

Plus de neuf néo-bacheliers sur dix ayant accepté une formation en licence, IUT, CPGE ou STS sur Parcoursup y sont inscrits à la rentrée suivante

En 2020, 391 400 néo-bacheliers ont accepté, sur Parcoursup, une proposition en licence, en BTS, en DUT ou en CPGE et plus de neuf sur dix (93%) s'y sont effectivement inscrits à la rentrée suivante (*Tableau 1*). Cette part est plus élevée en DUT (97%) et CPGE (96%) qu'en licence et BTS (92%). Dans leur grande majorité (87%), les néo-bacheliers non inscrits dans la filière dans laquelle ils ont accepté une proposition sur Parcoursup ne sont pas retrouvés dans les fichiers d'inscriptions individuelles de l'enseignement supérieur : 23 100 en 2020,

TABLEAU 1 - Répartition en termes d'inscriptions des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence, DUT, CPGE ou BTS

	Proposition acceptée en licence	Proposition acceptée en DUT	Proposition acceptée en CPGE	Proposition acceptée en BTS	Ensemble
Effectif	210 000	49 000	38 300	94 100	391 400
Dont inscrits dans la même filière que la proposition acceptée (%)	92,2	97,1	96,3	91,8	93,1
Dont inscrits dans une filière différente de la proposition acceptée (%)	1,2	0,6	1,9	0,2	0,9
Non inscrits (%)	6,6	2,3	1,8	8,0	6,0

Lecture : Sur les 210 000 néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence en 2020, 92,2% sont inscrits en licence, 1,2% dans une autre filière de l'enseignement supérieur et 6,6% ne sont pas retrouvés dans les fichiers d'inscriptions individuelles de l'enseignement supérieur.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition sur Parcoursup en licence, DUT, CPGE ou BTS

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 - Traitement SIES

soit 6,0% des néo-bacheliers ayant accepté une proposition. Cette proportion est plus élevée en BTS (8,0%) et en licence (6,6%). Elle est plus faible pour les DUT (2,3%) et les CPGE (1,8%).

Très marginalement, certains néo-bacheliers qui ont accepté une proposition dans une filière sur Parcoursup sont finalement inscrits dans une autre : 3 500, soit 1% des néo-bacheliers ayant accepté une proposition. Ils sont proportionnellement plus nombreux en licence ou en CPGE qu'en DUT ou BTS. Ainsi en licence, 2 400 néo-bacheliers s'inscrivent finalement dans une autre filière (1,2% de ceux ayant accepté une proposition en licence). Ils ne se concentrent pas vers une autre formation en particulier. C'est en CPGE qu'on a la plus forte proportion de néo-bacheliers qui sont finalement inscrits ailleurs qu'en CPGE : 1,9% de ceux qui y ont accepté une proposition, ce qui correspond à environ 700 néo-bacheliers ; ils sont alors presque toujours inscrits en licence. Cependant, parmi ces 700 néo-bacheliers, 64% seraient vraisemblablement entrés dans un lycée privé hors contrat, établissements pour lesquels on ne dispose pas de données individuelles. En effet, leur inscription en licence est associée à une inscription en parallèle d'un cursus en CPGE. En DUT et en BTS, les effectifs d'étudiants qui s'inscrivent ailleurs sont très faibles : environ 300 néo-bacheliers ayant accepté une proposition en DUT et 150 en BTS sont inscrits dans une autre filière.

Réciproquement, la très grande majorité des néo-bacheliers inscrits dans une filière avaient bien accepté une proposition sur Parcoursup dans la filière indiquée : 93%, en moyenne dans l'ensemble des filières (Tableau 2). Cette part est moins importante en BTS, où 4% des néo-bacheliers inscrits (4 200) n'avaient pas fait de vœu sur Parcoursup et 5% (4 400) n'avaient pas accepté de proposition en 2020 tout en ayant formulé au moins un vœu. Dans les autres filières, moins de 5% des inscrits n'avaient pas accepté de proposition sur Parcoursup, qu'ils y aient fait au moins un vœu ou non. Toutefois, la part des néo-bacheliers n'ayant pas fait de vœu sur Parcoursup reste significative parmi les inscrits en licence (2,1%) et en CPGE (3,9%). Enfin, 4% des néo-bacheliers inscrits en CPGE avaient accepté une proposition dans une autre filière, soit près de de 1 600 étudiants.

Les néo-bacheliers professionnels et technologiques et les néo-bacheliers plus âgés s'inscrivent moins souvent en licence après avoir accepté cette proposition sur Parcoursup

En 2020, 210 000 néo-bacheliers ont accepté une proposition en licence sur Parcoursup. Parmi eux, 13 900 (6,6%) ne sont pas retrouvés dans les fichiers d'inscriptions

individuelles de l'enseignement supérieur l'année correspondante.

Les néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup sont à 82% des bacheliers généraux, 13% des bacheliers technologiques et 5% des bacheliers professionnels (Tableau 3). Les bacheliers professionnels et technologiques sont ceux le moins souvent inscrits dans l'enseignement supérieur après avoir accepté une proposition en licence : 15% des néo-bacheliers professionnels et 12% des bacheliers technologiques ayant accepté

TABLEAU 2 - Répartition des néo-bacheliers inscrits en licence, DUT, CPGE ou BTS selon la proposition acceptée (ou non) dans Parcoursup

	Inscrits en licence	Inscrits en DUT	Inscrits en CPGE	Inscrits en BTS	Ensemble
Effectif	205 200	49 200	40 300	95 800	390 500
Proposition acceptée bonne filière (%)	94,4	96,8	91,6	89,8	93,3
Proposition acceptée autre filière (%)	2,1	1,4	3,9	1,2	2,0
Pas de proposition acceptée (%)	1,4	1,1	0,6	4,6	2,1
Pas de vœu fait (%)	2,1	0,7	3,9	4,4	2,7

Lecture : Parmi les 49 200 néo-bacheliers inscrits en DUT en 2020, 0,7% n'ont pas du tout formulé de vœu sur Parcoursup, 1,1% en ont formulé mais n'ont pas accepté de proposition, 1,4% avaient accepté une proposition dans une autre filière que le DUT et 96,8% avaient accepté une proposition en DUT.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence, DUT, CPGE ou BTS

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

TABLEAU 3 - Caractéristiques des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence

Série du baccalauréat	Part du total	Part des non inscrits dans la catégorie	Part des non inscrits
Général	82,0	5,3	65,5
Technologique	12,8	11,6	22,3
Professionnel	5,2	15,4	12,1
Mention au baccalauréat			
Mention	61,8	4,8	44,8
Sans mention	37,7	8,9	50,7
Rattrapage + septembre	0,5	63,5	4,5
Age			
En avance ou à l'heure	80,6	5,5	66,9
En retard d'un an	15,6	10,5	24,8
En retard d'au moins 2 ans	3,8	14,7	8,4
Provenance			
Bac en France	99,1	6,4	95,3
Bac à l'étranger	0,9	36,2	4,7
Vœu majoritaire Parcoursup			
Licence	75,7	5,5	62,4
Autre	24,3	10,3	37,6
Secteur disciplinaire			
Arts-Lettres-Langues	22,1	8,2	27,4
Sciences-Technologie-Santé	24,5	5,0	18,5
Sciences-Humaines et Sociales	22,3	7,0	23,5
Droits-Economie-Gestion	31,1	6,5	30,7
Même académie Bac-proposition acceptée			
Oui	58,5	6,3	55,3
Non	41,5	7,1	44,7

Lecture : en 2020, 82,0% des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup sont des bacheliers généraux. Parmi eux, 5,3% ne sont pas retrouvés dans les fichiers d'inscription individuelles. 65,5% des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup et non inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivante sont des bacheliers généraux.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

une proposition en licence sur Parcoursup en 2020 ne sont pas inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivante contre 5 % pour les bacheliers généraux. Ces derniers représentent 66 % des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup et non inscrits dans l'enseignement supérieur, les bacheliers technologiques 22 % et les professionnels 12 %.

Plus de six néo-bacheliers sur dix (62 %) ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup ont eu leur baccalauréat avec mention, 37 % sans mention et moins de 1 % l'ont obtenu à l'oral de rattrapage ou en septembre. Ceux qui ont eu de moins bons résultats au baccalauréat ont plus tendance à ne pas s'inscrire en licence : 55 % des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence et non inscrits ont eu leur baccalauréat sans mention.

Parmi les néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup, huit sur dix sont dans l'année de leurs 18 ans ou moins (à l'heure ou en avance), 16 % dans l'année de leurs 19 ans (en retard d'un an) et 4 % dans l'année de leurs 20 ans ou plus (en retard d'au moins 2 ans). Les néo-bacheliers les plus âgés sont moins souvent inscrits en licence : 33 % des néo-bacheliers ayant accepté une proposition et non inscrits sont en retard d'au moins un an.

La quasi-totalité (99 %) des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup ont obtenu leur baccalauréat en France (94,5 % sont Français et 4,5 % étrangers). Les néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger sont également moins nombreux à s'inscrire après avoir accepté une proposition en licence : ils représentent 1 % des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence sur Parcoursup, mais 5 % de ceux qui ne sont pas inscrits, deux tiers d'entre eux sont des jeunes étrangers. En 2020, 64 % des néo-bacheliers étrangers ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger et accepté une proposition en licence sur Parcoursup ne s'y sont pas inscrits, cette proportion n'était que de 27 % en 2019. La crise sanitaire a vraisemblablement empêché un certain nombre d'étrangers de venir étudier en France.

Pour plus des trois quarts (76 %) des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence, ce vœu était majoritaire sur

Parcoursup, c'est-à-dire que la licence est la filière dans laquelle ils ont fait le plus de vœux. Cette part n'est que 62 % pour les néo-bacheliers qui ne se sont pas inscrits après avoir accepté une proposition en licence. La non-inscription pourrait donc être parfois due au fait que la licence n'était pas la filière la plus demandée par le candidat.

Le fait d'avoir accepté une proposition dans la même académie que celle du baccalauréat semble jouer un rôle modéré sur l'inscription effective : dans l'ensemble, 59 % ont accepté une proposition en licence dans la même académie que celle de leur baccalauréat, cette proportion est de 55 % parmi les néo-bacheliers qui ne sont pas inscrits en licence. De même, il n'y a que de légères différences entre propositions acceptées sur Parcoursup et inscriptions réelles selon le domaine de spécialité de la licence : les néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence d'Arts-Lettres-Langues sont proportionnellement les plus nombreux à ne pas être inscrits et ceux ayant accepté une proposition en Sciences-Technologie-Santé les moins nombreux.

Les profils et parcours scolaires expliquent la non-inscription réelle dans l'enseignement supérieur

Pour vérifier le rôle de chacun des facteurs dans la non-inscription, on peut réaliser une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Cela permet d'estimer l'effet propre de chacune des variables, lorsque les autres caractéristiques sont neutralisées.

Pour cela, on effectue une régression logistique avec les variables suivantes : série du baccalauréat, mention au baccalauréat, âge, lieu du baccalauréat (France ou Etranger), vœu préférentiel, secteur disciplinaire de la licence, concordance ou non entre l'académie du baccalauréat et celle de la proposition acceptée. Et on regarde l'effet marginal de chacune des variables.

Cette analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme les résultats établis à partir des statistiques descriptives. Par rapport à l'individu de référence (bachelier général sans mention, âgé de 18 ans ou moins, ayant obtenu son baccalauréat en France, ayant pour vœu majoritaire des licences dans Parcoursup, ayant accepté une proposition

dans une licence Sciences-Technologie-Santé dans l'académie dans laquelle il a passé le baccalauréat), un néo-bachelier qui a accepté une proposition en licence a une probabilité très inférieure d'être inscrit à la rentrée s'il a obtenu son baccalauréat au rattrapage ou en septembre, ou bien s'il a obtenu son baccalauréat à l'étranger : -44 points de pourcentage dans le premier cas, -32 points de pourcentage dans le second (Tableau 4). En 2019, l'effet propre du baccalauréat passé à l'étranger était moins important : -20 points de pourcentage. La crise sanitaire et la complication des déplacements internationaux semblent donc bien avoir accentué cette tendance. Toutefois cela ne concerne que de toutes petites populations : parmi les néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence, seuls 0,5 % ont obtenu leur baccalauréat au rattrapage ou en septembre et 1 % ont obtenu leur baccalauréat à l'étranger.

Pour l'essentiel des néo-bacheliers (baccalauréat obtenu en France à la session de juin) ayant accepté une proposition en licence, c'est surtout la série du baccalauréat qui influe le plus sur la probabilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur après avoir accepté une proposition en licence. Toutes choses égales par ailleurs, cette dernière est inférieure de 7 points de pourcentage pour les bacheliers professionnels par rapport à celle des bacheliers généraux et de 4 points pour les bacheliers technologiques. La mention au baccalauréat et le fait de l'avoir obtenu à l'heure sont aussi des facteurs déterminants. En effet, avoir obtenu une mention au baccalauréat augmente de 3 points de pourcentage la probabilité d'inscription par rapport à celle des bacheliers sans mention et les néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en retard ont une moindre probabilité d'inscription : -2 points pour ceux dans l'année de leurs 19 ans par rapport à ceux ayant eu leur baccalauréat à 18 ans ou moins, -4 points pour ceux ayant 2 années ou plus de retard.

De plus, lorsque le vœu majoritaire sur Parcoursup n'était pas d'entrer en licence, la probabilité d'inscription diminue de 3 points de pourcentage. Le secteur disciplinaire joue également un rôle : lorsque la proposition est acceptée dans une licence autre que Sciences-Technologie-Santé, la probabilité d'inscription diminue de 1,5 à 2,5 points

TABLEAU 4 - Effet marginal de certaines variables sur la probabilité de s'inscrire une fois la proposition en licence acceptée

Individu de référence	Effectif	Probabilité d'inscription après avoir accepté un vœu en licence		
		95,7		
	210 000	Probabilité toutes choses égales par ailleurs	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité
Série du baccalauréat				
Général	172 100	Référence		
Technologique	26 900	92	-3,7 points	***
Professionnel	11 000	88,9	-6,8 points	***
Mention au baccalauréat				
Mention	129 900	98,1	+3,1 points	***
Sans mention	79 100	Référence		
Rattrapage+septembre	1 000	52,1	-43,6 points	***
Age				
En avance ou à l'heure	169 300	Référence		
En retard d'un an	32 800	93,8	-1,9 point	***
En retard d'au moins deux ans	7 900	92,1	-3,6 points	***
Provenance				
Bac en France	208 200	Référence		
Bac à l'étranger	1 800	64,0	-31,7 points	***
Vœu majoritaire Parcoursup				
Licence	159 000	Référence		
Autre	51 000	93,0	-2,7 points	***
Secteur disciplinaire				
Arts-Lettres-Langues	46 400	93,2	-2,5 points	***
Sciences-Technologie-Santé	51 500	Référence		
Sciences-Humaines et Sociales	46 800	94	-1,7 point	***
Droits-Economie-Gestion	65 300	94,1	-1,6 point	***
Même académie Bac-proposition acceptée				
Oui	122 900	Référence		
Non	87 100	95,0	-0,7 point	***

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***).

Lecture : L'individu de référence (bachelier général sans mention, âgé de 18 ans ou moins, ayant obtenu son baccalauréat en France, ayant pour vœu majoritaire des licences dans Parcoursup, ayant accepté une proposition dans une licence Sciences-Technologie-Santé dans l'académie dans laquelle il a passé le baccalauréat) a 95,7 % de chances d'être retrouvé inscrit dans un des fichiers de données individuelles de l'enseignement supérieur.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence dans Parcoursup

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Systèmes d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

TABLEAU 5 - Répartition des néo-bacheliers inscrits en licence

	Néo-bacheliers inscrits en licence	dont n'ayant pas fait de vœu sur Parcoursup	dont ayant fait au moins un vœu mais n'ayant pas accepté de proposition sur Parcoursup	dont ayant accepté une autre proposition sur Parcoursup
Série du baccalauréat				
Général	206 500	4 400	2 900	4 300
Technologique	83,4	89,3	76,9	88,2
Professionnel	12	8,9	16,4	9
	4,6	1,8	6,7	2,8
Age				
En avance ou à l'heure	81,1	70,6	76,2	90,6
En retard d'un an	15	17,2	18,9	7,5
En retard d'au moins deux ans	3,9	12,2	4,9	1,9
Provenance				
Bac en France	98,1	32,2	99,3	98,4
Bac à l'étranger	1,9	67,8	0,7	1,6

Lecture : 83,4 % des néo-bacheliers inscrits en licence sont des bacheliers généraux. 89,3 % des néo-bacheliers inscrits en licence n'ayant pas effectué de vœu sur Parcoursup sont bacheliers généraux.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

de pourcentage, « toutes choses égales par ailleurs ».

Le fait d'avoir accepté une proposition dans une académie différente de celle du baccalauréat ne joue qu'un rôle très modéré : -0,7 point de pourcentage par rapport au néo-bachelier qui n'a pas à changer d'académie pour poursuivre des études supérieures.

Une inscription en licence sans vœu accepté sur Parcoursup : un choix tardif pour les jeunes n'ayant pas un bon profil scolaire

Comme on l'a vu précédemment, 5,7 % des néo-bacheliers inscrits en licence n'avaient pas accepté de proposition dans cette filière sur Parcoursup, soit 11 600 néo-bacheliers (Tableau 5). Plus d'un tiers (37 %, 4 400) n'ont pas du tout formulé de vœu sur la plateforme, autant avaient accepté une autre filière de formation que la licence sur Parcoursup (4 300 bacheliers) et 2 900 avaient formulé des vœux mais pas accepté de proposition sur Parcoursup.

Deux tiers des étudiants inscrits en licence sans avoir fait de vœu sur Parcoursup 2020 (2,1 % des inscrits en licence) sont des jeunes ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger. Il est vraisemblable qu'une partie d'entre eux n'ait pas pu être retrouvée sur Parcoursup faute d'identifiant sur la plateforme.

Les étudiants inscrits en licence sans avoir accepté de proposition sur Parcoursup, mais y ayant fait au moins un vœu, représentent 1,4 % des inscrits en licence. La proportion de bacheliers technologiques (16 %) ou professionnels (7 %) y est plus importante qu'elle ne l'est parmi l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence (respectivement 12 % et 5 %); ils sont un peu plus nombreux à avoir eu leur baccalauréat avec retard (23 % contre 19 %) et ils ont globalement de moins bons résultats au baccalauréat que la moyenne des inscrits en licence (47 % n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat contre 37 %). Par ailleurs, près de la moitié d'entre eux (46 %) n'avaient pas pour vœu majoritaire une licence, alors que cette proportion n'est que de 28 % chez les inscrits en licence de manière générale. Certains de ces néo-bacheliers pourraient donc s'être inscrits tardivement en licence faute d'avoir obtenu une proposition dans la filière qu'ils avaient le plus demandée.

Un tiers des 4 300 néo-bacheliers inscrits en licence alors qu'ils avaient accepté une autre formation sur Parcoursup (2,1 % des inscrits en licence) avaient accepté une proposition de formation d'ingénieurs, un tiers une classe préparatoire aux grandes écoles, en lycée (15 %) ou en université (17 %), 8 % une première année commune des études de santé (PACES) et 6 % un DE-Social. Pour une grande majorité d'entre eux (72 %), la licence n'était pas leur vœu le plus demandé. Cette inscription en licence correspondrait donc plutôt à un changement de choix d'orientation après l'été.

Une probabilité moins forte de s'inscrire en BTS, après en avoir accepté la proposition sur Parcoursup, quand la formation n'est pas dans l'académie du baccalauréat

À la rentrée 2020, sur les 94 100 néo-bacheliers ayant accepté une proposition en BTS (hors apprentissage), 7 500 ne sont pas retrouvés parmi les inscrits de l'enseignement supérieur, soit 8 %. Une partie d'entre eux peuvent être inscrits dans une formation pour laquelle on ne dispose pas d'informations individuelles sur les inscriptions, en particulier, en BTS dans un lycée privé hors contrat, ou en BTS en apprentissage.

Comme pour les licences, on réalise une régression pour voir quels sont les facteurs les plus influents expliquant ce phénomène. On retrouve globalement des facteurs explicatifs similaires à ceux des licences. Ainsi pour les néo-bacheliers ayant accepté sur Parcoursup une proposition en BTS, le fait de ne pas avoir obtenu son baccalauréat en juin et le fait d'avoir passé son baccalauréat à l'étranger sont les facteurs qui expliquent le plus la non-inscription, même s'ils ne concernent encore une fois que de petites populations, avec des probabilités inférieures respectivement de 26 points et 8 points à celle de la modalité de référence (Baccalauréat obtenu sans mention en juin, en France - *Tableau 6*). Les profils et parcours scolaires influent sur la probabilité de s'inscrire en BTS après avoir accepté une proposition dans cette filière sur Parcoursup : toutes choses égales par ailleurs, celle du bachelier professionnel est 7 points en deçà de celle du bachelier

TABLEAU 6 - Effet marginal de certaines variables sur la probabilité de s'inscrire une fois la proposition en BTS acceptée

Individu de référence	Effectif	Probabilité d'inscription après avoir accepté un vœu en BTS		
		94,8		
	94 100	Probabilité toutes choses égales par ailleurs	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité
Série du baccalauréat				
Général	17 100	Référence		
Technologique	39 100	93,2	- 1,6 point	***
Professionnel	37 900	87,7	- 7,1 points	***
Mention au baccalauréat				
Mention	64 800	97,7	+ 2,9 points	***
Sans mention	29 200	Référence		
Rattrapage+septembre	100	69	- 25,8 points	***
Age				
En avance ou à l'heure	64 900	Référence		
En retard d'un an	22 900	93	- 1,8 point	***
En retard d'au moins deux ans	6 300	90,2	- 4,6 points	***
Provenance				
Bac en France	94 000	Référence		
Bac à l'étranger	100	86,6	- 8,2 points	***
Vœu majoritaire Parcoursup				
BTS	81 400	Référence		
Autre	12 700	93,3	- 1,5 point	***
Secteur disciplinaire				
BTS services	65 500	Référence		
BTS production	28 600	96,8	+ 2,0 points	***
Même académie Bac-proposition acceptée				
Oui	66 400	Référence		
Non	27 700	91,2	- 3,6 points	***

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***).

Lecture : L'individu de référence (bachelier général sans mention, âgé de 18 ans ou moins, ayant obtenu son baccalauréat en France, ayant pour vœu majoritaire des BTS dans Parcoursup, ayant accepté une proposition dans un BTS services dans l'académie dans laquelle il a passé le baccalauréat) a 94,8 % de chances d'être retrouvé inscrit dans un des fichiers de données individuelles de l'enseignement supérieur.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition en BTS dans Parcoursup

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

général, et le bachelier qui a obtenu son diplôme avec au moins 2 années de retard a une chance inférieure de 5 points de s'inscrire dans l'enseignement supérieur après avoir accepté une proposition en BTS à celle du bachelier ayant eu son diplôme au plus tard à 18 ans.

Avoir accepté une proposition en BTS dans une académie différente de celle du lycée d'origine a un impact négatif sur la probabilité d'inscription (- 3,6 points) tandis que le fait de ne pas avoir pour vœu majoritaire des BTS a une moindre influence sur la probabilité d'inscription (- 1,5 point).

Près d'un étudiant sur dix inscrit en BTS n'avait pas accepté une proposition dans cette filière dans Parcoursup

Parmi les 95 800 néo-bacheliers inscrits en BTS, 4 200 n'avaient formulé aucun vœu sur

Parcoursup, et 4 400 avaient formulé des vœux sur Parcoursup mais n'avaient accepté aucune proposition. Ainsi, 9 % des inscrits en BTS n'avaient pas accepté de proposition dans Parcoursup. De plus, 1 200 étudiants (1,2 %) avaient accepté une autre filière de formation sur Parcoursup.

Les étudiants qui n'avaient fait aucun vœu sur Parcoursup sont en moyenne plus âgés que les néo-bacheliers inscrits en BTS (51 % sont dans l'année de leurs 19 ans ou plus, contre 31 % des inscrits). Ils sont très rarement inscrits dans le même établissement que celui qu'ils fréquentaient en terminale. Il pourrait s'agir de jeunes qui ne s'étaient pas inscrits sur Parcoursup soit parce qu'ils souhaitaient entrer dans la vie professionnelle, soit parce qu'ils ne pensaient pas avoir leur baccalauréat. La crise sanitaire a pu les amener à revoir leur projet et ces néo-bacheliers auraient trouvé une place dans des formations partiellement remplies.

TABLEAU 7 - Effet marginal de certaines variables sur la probabilité de s'inscrire une fois la proposition en DUT acceptée

Individu de référence	Effectif	Probabilité d'inscription après avoir accepté un vœu en DUT		
		97,7	Probabilité toutes choses égales par ailleurs	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence
Série du baccalauréat				
Général	31 500	Référence		
Technologique	16 900	95,9	- 1,8 point	***
Professionnel	600	90,2	- 7,5 points	***
Mention au baccalauréat				
Mention	40 700	99,5	+ 1,8 point	***
Sans mention	8 300	Référence		
Rattrapage+septembre	20	84,0	- 13,7 points	**
Age				
En avance ou à l'heure	42 100	Référence		
En retard d'un an	6 000	97,0	- 0,7 point	***
En retard d'au moins deux ans	900	96,5	- 1,2 point	**
Provenance				
Bac en France	48 800	Référence		
Bac à l'étranger	200	64,6	- 33,1 points	***
Vœu majoritaire Parcoursup				
DUT	25 300	Référence		
Autre	23 700	97,1	- 0,6 point	***
Secteur disciplinaire				
DUT services	23 200	Référence		
DUT production	25 800	98,1	+ 0,4 point	***
Même académie Bac-proposition acceptée				
Oui	23 600	Référence		
Non	25 400	97,7	-	n.s.

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***), au seuil de 5 % (**), non significative au seuil de 10 % (n.s.).
Lecture : L'individu de référence (bachelier général sans mention, âgé de 18 ans ou moins, ayant obtenu son baccalauréat en France, ayant pour vœu majoritaire des DUT dans Parcoursup, ayant accepté une proposition dans un DUT services dans l'académie dans laquelle il a passé le baccalauréat) a 97,7 % de chances d'être retrouvé inscrit dans un des fichiers de données individuelles de l'enseignement supérieur.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition en DUT dans Parcoursup

Sources : MESR-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

Les 4 400 néo-bacheliers inscrits en BTS alors qu'ils n'avaient accepté aucune proposition sur Parcoursup, mais avaient effectué des vœux ne sont pas concentrés dans certains lycées en particulier. Leur profil est légèrement différent de celui des inscrits en BTS de manière générale; ils sont un peu moins issus de la filière générale (16 % contre 19 % chez les inscrits en BTS de manière générale) et ont plus souvent au moins une année de retard (35 % contre 31 %). Plus de huit fois sur dix (83 %), le BTS était le vœu le plus demandé par le bachelier. Une inscription en BTS semblait donc la plupart du temps le premier choix. Ces candidats n'avaient peut-être pas obtenu de réponse positive pour les BTS initialement demandés mais ont finalement reçu une proposition en BTS après la fermeture de Parcoursup. Enfin 1 200 néo-bacheliers inscrits en BTS avaient initialement accepté une proposition

dans une autre filière. Les filières initialement acceptées les plus courantes sont alors la licence (37 %), le DE-Sanitaire (28 %) et les formations d'ingénieur (15 %). Là, comme en licence, il s'agirait plutôt de souhait d'une orientation différente après l'été.

Accepter une formation en DUT ou en CPGE sur Parcoursup et s'y inscrire vont de pair pour la quasi-totalité des étudiants

Ainsi, parmi les 49 000 néo-bacheliers ayant accepté une proposition en DUT sur Parcoursup, seuls 2,3 % ne sont pas retrouvés dans les fichiers de données individuelles d'inscription et 0,6 % sont inscrits dans une autre filière, essentiellement en licence ou BTS. Dans l'ensemble, seulement 1 400 étudiants ayant accepté une proposition en DUT n'y sont finalement pas inscrits.

En effectuant une régression logistique, les facteurs explicatifs qui sous-tendent la non-inscription dans l'enseignement supérieur après avoir accepté une proposition en DUT concernent de faibles populations (bacheliers professionnels, baccalauréat à l'étranger ou au rattrapage) (Tableau 7).

Parmi les 49 200 néo-bacheliers inscrits en DUT à la rentrée 2020, 1 500 (3,2 %) n'avaient pas accepté une proposition dans cette filière sur Parcoursup : 300 n'avaient pas formulé de vœu sur Parcoursup, 500 avaient formulé des vœux mais n'avaient accepté aucune proposition (ou aucune proposition ne leur avait été faite) et 700 avaient accepté une autre filière de formation sur Parcoursup. Ces derniers sont moins souvent titulaires d'un baccalauréat général que l'ensemble de ceux inscrits en DUT (52 % contre 65 %) mais plus fréquemment d'un baccalauréat technologique (47 % contre 34 %). Ils avaient le plus souvent accepté une licence (44 %) ou une formation d'ingénieur (27 %). Il est possible qu'une proposition en DUT leur ait été faite tardivement ou que ces jeunes aient modifié leur orientation, après la fermeture de Parcoursup.

En CPGE, 1 400 néo-bacheliers ayant accepté une proposition ne s'y sont pas inscrits à la rentrée suivante (3,7 %) : 700 néo-bacheliers ne sont pas retrouvés dans les fichiers de données individuelles de l'enseignement supérieur et autant se sont inscrits dans une autre filière (1,9 %). Si on suppose qu'une partie de ces derniers (64 %, cf. *supra*) sont en fait inscrits dans une CPGE privée hors contrat, ce ne sont alors que 2,5 % des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en CPGE qui ne sont pas inscrits en CPGE.

Peu de facteurs semblent expliquer la non-inscription dans l'enseignement supérieur après avoir accepté une proposition en CPGE, au-delà de ceux qui concernent de très faibles effectifs : les bacheliers professionnels (130 néo-bacheliers dans l'ensemble), les jeunes ayant eu leur baccalauréat à l'étranger (800) (Tableau 8).

À la rentrée 2020, parmi les 40 300 étudiants inscrits en CPGE, 3 400 étudiants (8,4 %) n'avaient pas accepté de proposition dans cette filière sur Parcoursup. Parmi eux, 1 600 inscrits (3,9 % des inscrits) n'avaient pas formulé de vœu sur Parcoursup. Un peu plus de la moitié de ces derniers ont passé

TABEAU 8 - Effet marginal de certaines variables sur la probabilité de s'inscrire une fois la proposition en CPGE acceptée

Individu de référence	Effectif	Probabilité d'inscription après avoir accepté un vœu en CPGE		
		96,7		
	38 300	Probabilité toutes choses égales par ailleurs	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité
Série du baccalauréat				
Général	35 500	Référence		
Technologique	2 700	94,8	- 1,9 point	***
Professionnel	100	89,3	- 7,4 points	***
Mention au baccalauréat				
Mention	37 600	99,7	+ 3,0 points	***
Sans mention	700	Référence		
Rattrapage+septembre	10	98,5	+ 1,8 point	***
Age				
En avance ou à l'heure	36 700	Référence		
En retard d'un an	1 400	95,6	- 1,1 point	***
En retard d'au moins deux ans	200	94,4	- 2,3 points	*
Provenance				
Bac en France	37 500	Référence		
Bac à l'étranger	800	76,7	- 20,0 points	***
Vœu majoritaire Parcoursup				
CPGE	25 900	Référence		
Autre	12 400	96,7	-	n.s.
Secteur disciplinaire				
CPGE scientifique	23 000	Référence		
CPGE littéraire	6 000	97,2	+ 0,5 point	**
CPGE économique et commerciale	9 300	96,1	- 0,6 point	***
Même académie Bac-proposition acceptée				
Oui	18 700	Référence		
Non	19 600	96,4	- 0,3 point	**

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***), au seuil de 5 % (**), au seuil de 10% (*), non significative au seuil de 10 % (n.s.).

Lecture : L'individu de référence (bachelier général sans mention, âgé de 18 ans ou moins, ayant obtenu son baccalauréat en France, ayant pour vœu majoritaire des CPGE dans Parcoursup, ayant accepté une proposition dans une CPGE scientifique dans l'académie dans laquelle il a passé le baccalauréat) a 96,7 % de chances d'être retrouvé inscrit dans un des fichiers de données individuelles de l'enseignement supérieur.

Champ : Néo-bacheliers ayant accepté une proposition en CPGE dans Parcoursup

Sources : MESRI-SIES, Système d'information SISE, Système d'information Scolarité du MENJS, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

leur baccalauréat à l'étranger (56 %). Une partie d'entre eux n'avaient vraisemblablement pas d'identifiant national étudiant (INE) sur Parcoursup 2020 et n'ont donc pu être appariés. Seulement 200 néo-bacheliers inscrits en CPGE avaient formulé des vœux sur Parcoursup mais n'en avaient accepté aucun (0,6 % des inscrits).

Plus important, 1 600 inscrits en CPGE (3,9 % des inscrits) avaient accepté une proposition dans une autre filière sur Parcoursup, ce qui en proportion est assez nettement supérieur aux autres filières étudiées. Pour la quasi-totalité de ces néo-bacheliers (87 %), il s'agit alors d'une proposition en formation d'ingénieur, neuf fois sur dix dans une école privée. Comme en DUT, il est possible qu'une proposition en CPGE leur ait été faite tardivement ou que ces jeunes aient modifié leur orientation, après la fermeture de Parcoursup.

Aurélien Brouillard
MESRI-SIES

Encadré 1 : Champ et méthodologie

Sont étudiées ici exclusivement les quatre principales filières d'entrée dans l'enseignement supérieur : la licence, le BTS, le DUT et les CPGE, qui représentent, en 2020-2021, plus de 85 % des inscriptions des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Plus précisément, les populations de cette étude sont :

- les 391 400 néo-bacheliers 2020 qui ont accepté une proposition sur Parcoursup dans une des quatre principales filières de l'enseignement supérieur (licence, DUT, CPGE et BTS – hors CNED), sous statut étudiant, c'est-à-dire hors apprentissage ;

- les 390 500 néo-bacheliers inscrits en 2020-2021, sous statut étudiant dans ces mêmes formations.

Les propositions acceptées en apprentissage étant incomplètes dans Parcoursup, il n'est pas possible de les comparer aux inscriptions.

Le rapprochement des propositions acceptées sur Parcoursup et des inscriptions dans l'ensei-

gnement supérieur se fait par appariement sur l'identifiant national étudiant (INE), présent dans chacune des deux sources. Cet appariement sur INE conduit à l'exclusion de l'étude, dans les quatre principales filières de formation :

- dans Parcoursup, les néo-bacheliers qui n'ont pas d'INE. Ils représentent 1,3 % des néo-bacheliers ayant rempli un dossier complet sur Parcoursup (9 600 candidats) et 1,1 % de ceux qui y ont accepté une proposition (5 700) toutes formations confondues. Pour la plupart, il s'agit de néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger, qu'ils soient français ou étrangers ;

- dans Parcoursup et dans les fichiers des inscrits, les CPGE et les BTS des établissements privés hors contrat et les BTS agricoles car on ne dispose pas toujours de l'identifiant national étudiant (INE) pour les étudiants inscrits dans ces établissements.

Par ailleurs, pour certaines formations de l'enseignement supérieur, essentiellement

paramédicales et sociales, on ne dispose pas d'informations individuelles sur les inscriptions des étudiants, mais seulement de données agrégées par établissement. En 2020-2021, ces formations représentent 7 % des étudiants inscrits en première année de formation dans l'enseignement supérieur. Ainsi, les étudiants désignés dans l'étude par « **non retrouvés dans les fichiers des inscriptions individuelles** » ou par « **non inscrits dans l'enseignement supérieur** » sont des étudiants qui n'ont pas été retrouvés dans les fichiers d'inscriptions individuelles. Ils peuvent éventuellement être inscrits dans l'une des formations pour lesquelles on ne peut repérer les étudiants individuellement, mais également n'être inscrits dans aucune formation supérieure en France, parce qu'ils sont partis en formation à l'étranger, ont pris une année de césure, sont en recherche d'emploi ou se sont finalement insérés sur le marché du travail sans entrer dans l'enseignement supérieur.

Encadré 2 : Sources

MESR-SIES / Système d'information SISE : enquêtes, menées par le SIES, sur les inscriptions en universités, les établissements assimilés aux universités (Autres établissements universitaires, Comue, formations d'ingénieurs, etc.), les cinq instituts catholiques (Paris, Lyon, Angers, Lille, Toulouse), les écoles d'ingénieur habilitées par la CTI à délivrer un titre d'ingénieur diplômé d'état, la quasi-totalité des écoles de commerce, de gestion, de vente, de comptabilité, et écoles assimilées, les écoles supérieures artistiques et culturelles, les écoles normales supérieures, les écoles vétérinaires, l'EHESS, l'EPHE, etc. Ces enquêtes couvrent, en 2020-2021, plus de 80 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

Système d'information Scolarité du MENJS : inscriptions, dans un établissement du 2nd degré public et privé sous contrat, en CPGE, BTS et formations assimilées comme les mises à niveau (MAN), les mises à niveau en art appliqué (MANAA), les Diplômes de comptabilité générale (DCG, DSCG), les diplômes nationaux de technologie spécialisés (DNTS), les CPES...

Parcoursup, campagne 2020 : traitement SIES effectué sur une extraction de la base Parcoursup 2020 après la fermeture de la procédure.